

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 4 (1937-1938)
Heft: 11

Artikel: D.A.P. et défense nationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROTAR

September 1938

4. Jahrgang, No. 11

Schweizerische Monatsschrift für den Luftschutz der Zivilbevölkerung + Revue mensuelle suisse pour la protection aérienne de la population civile + Rivista mensile svizzera per la protezione aerea della popolazione civile

Redaktion: Dr. K. REBER, BERN, Neubrückstr. 122 - Druck, Administration und Inseraten-Regie: Buchdruckerei VOGT-SCHILD A.G., SOLOTHURN

Ständige Mitarbeiter: Dr. L. BENDEL, Ing., Luzern; Dr. M. CORDONE, Ing., Lausanne; Dr. med. VON FISCHER, Zentralsekretär des Schweiz. Roten Kreuzes; M. HÖRIGER, Sanitätskommissär, Basel; M. KOENIG, Dipl.-Ing., Sektionschef der Abteilung für passiven Luftschutz, Bern; Dr. H. LABHARDT, Chemiker, Kreuzlingen, Postfach 136; E. NAEF, rédacteur, Lausanne; Dr. L. M. SANDOZ, ing.-chim., Troinex-Genève; G. SCHINDLER, Ing., Zürich; P.-D. Dr. med. F. SCHWARZ, Oberarzt am Gerichtl.-med. Institut der Universität Zürich; A. SPEZIALI, Comandante Croce Verde, Bellinzona; P.-D. Dr. J. THOMANN, Oberst, Eidg. Armee-Apotheker, Bern.

Jahres-Abonnementspreis: Schweiz Fr. 8.—, Ausland Fr. 12.—, Einzelnummer 75 Cts. · Postcheckkonto No. Va 4 · Telephon 22.155

Inhalt — Sommaire

Seite

Page

Eine Aktion für den passiven Luftschutz	157	Cosa deve essere un posto di soccorso nella protezione antiaerea. Da A. Speziali, Bellinzona	170
D.A.P. et défense nationale. Par Ernest Naef	157	Die Ausbildung der Sanitätsmannschaft im passiven Luftschutz. Von W. Rütschi, Bern	175
Der Beobachtungsdienst in den örtlichen Luftschutzorganisationen. Von Dipl.-Ing. G. Semisch, Bern	160	Ausland-Rundschau	175
Die chemischen Kampfstoffe und die Pflanzenwelt. Von Dr. Otto Grogg, Bern (Fortsetzung)	164		

Eine Aktion für den passiven Luftschutz

Verkauf von Leuchtknöpfen.

Neben unserer im Ausbau begriffenen Armee wurde in den jüngsten Jahren die Institution des passiven Luftschutzes geschaffen, die hauptsächlich dazu da ist, den Schutz der wehrlosen Zivilbevölkerung gegen Fliegerangriffe sicherzustellen. Eines der wirksamsten Mittel ist die Unsichtbarmachung der von Fliegern gesuchten Ziele während der Nacht, und zwar durch totale Verdunkelung des ganzen Landes, was übungshalber am 27./28. September in der Schweiz erstmals durchgeführt wird.

Der Schweiz. Luftschutzverband als Träger der Idee des passiven Luftschutzes wird im Zusammenhang mit der Verdunkelungsübung eine Aktion organisieren, die zur Beschaffung von Mitteln dient, welche es ihm erlauben sollen, die Propaganda für den passiven Luftschutz auszudehnen und die Aufklärung über den Selbstschutz sicherzustellen. In der Woche vor der grossen Verdunkelung gelangen

in der ganzen Schweiz sogenannte Leuchtknöpfe zum Verkauf, phosphoreszierende Broschen zum Anstecken, die in der Dunkelheit auf eine Distanz von etwa zehn Meter deutlich zu erkennen sind und durch eine Aufschrift für den Luftschutz werben. Wer sich also in besagter Nacht ins Freie begibt, wird mit Vorteil an seinen Revers einen Leuchtknopf stecken, um gesehen und vor Zusammenstößen bewahrt zu werden.

Der Preis des Knopfes beträgt 50 Rp. Den Strassenverkauf werden Pfadfinder und andere Organisationen besorgen. Die Leuchtknöpfe sind überall auf den Strassen zu haben. Auch ein Verkauf von Haus zu Haus wird vielerorts vorgenommen werden. Ebenso haben Ladengeschäfte ihre Dienste für diesen Vertrieb zur Verfügung gestellt. Der Reingewinn der Aktion wird ausschliesslich für die Zwecke des passiven Luftschutzes, zur Aufklärung und Instruktion der Bevölkerung verwendet.

Schweiz. Luftschutzverband.

D. A. P. et défense nationale

Les problèmes de D. A. P. retiennent, ou commencent à retenir, devrions-nous plus justement écrire, l'attention de l'opinion publique. Est-ce toujours dans une note favorable et optimiste? Il serait quelque peu exagéré de le prétendre. Mais au fait, de la discussion, dit un adage, jaillit la lumière, et de la critique sortira peut-être une juste appréciation de certains problèmes. Pour l'instant c'est d'une part, l'exercice d'obscurcissement du 27/28 septembre 1938 qui provoque divers commen-

taires regrettables, et c'est d'autre part l'organisation de notre D. A. P. en général qui se voit en butte à des remarques quelque peu erronées. Ces deux sujets étant de toute actualité, nous croyons utile de leur réservier quelques commentaires.

Obscurcissement.

Que reproche-t-on à l'obscurcissement? Sous la signature d'une personnalité romande, un journal romand imprima récemment des considérations

pour le moins curieuses. Traitant des épreuves qui attendent la population civile, lors de «la prochaine guerre», notre confrère écrit: «Ne nous faisons pas trop d'illusions sur les résultats qu'on peut attendre de l'obscurcissement. Par des nuits plus ou moins claires, même sans lune, il restera la plupart du temps sans effet (? Réd.). Et ce sont celles-là évidemment que choisirait l'aviation ennemie, pour autant qu'elle ait des motifs sérieux de renoncer aux vols diurnes.»

Et plus loin: «Quant aux exercices d'obscurcissement tels que nous les pratiquons chez nous, je suis encore à me demander quelle peut être leur signification. Le but d'un exercice de ce genre ne saurait être que d'habituer les habitants d'une localité à retrouver leur refuge, tranquillement et sans s'affoler, malgré l'obscurité. Or, ces refuges n'existent encore à peu près nulle part. En réalité, l'obscurcissement d'une ville, où l'on aurait omis de les aménager et de les répartir, ne ferait qu'augmenter la panique en cas de bombardement aérien, et les conséquences d'une telle négligence pourraient être catastrophiques. Il est vraiment temps d'organiser d'une manière rationnelle et générale la protection de nos populations civiles contre les entreprises de l'aviation ennemie. Tant que cette condition ne sera pas remplie partout, les exercices d'obscurcissement n'ont pas leur raison d'être (? Réd.). Ils donnent à la population, que la curiosité attire en masse dans les rues, une idée complètement fausse de ce qu'elle devrait faire en cas d'alerte: *Ils ne lui apprennent rien. C'est cher, inutile, voire même dangereux.*»

Ces deux passages méritent réellement de sérieuses réflexions. Si je saisiss bien la pensée de leur auteur, il conviendrait ainsi de supprimer totalement en Suisse les exercices d'obscurcissement, tant que toutes nos villes ne disposeront pas chacune de multiples refuges et abris! C'est du moins la conclusion qui vient à l'esprit à la suite de la lecture du second alinéa que nous avons reproduit, et bien que l'auteur déclare qu'il n'ait qu'une confiance limitée en l'obscurcissement lui-même. C'est ce qui découle du premier alinéa.

On nous permettra de ne pas suivre notre confrère sur ces deux points-là. Construire dans toutes nos villes des refuges et abris, puis organiser seulement ensuite les dits exercices d'obscurcissement, c'est placer la charrue devant les bœufs! Et pour le saisir clairement, il faut en revenir à l'éternelle interrogation: pourquoi avons-nous besoin de l'obscurcissement? La chose a été suffisamment précisée ici-même, pour que nous n'ayons pas besoin d'y revenir longuement. Nos lecteurs savent que l'obscurcissement est une mesure tendant à rendre très difficile l'orientation d'escadrilles de bombardement évoluant de nuit, et par conséquent à «camoufler» le pays tout entier dès la nuit tombée. Telle est sa mission essentielle et capitale. C'est un complément de notre défense anti-aérienne active, qui n'est pas une invention des bureaux du Palais

fédéral, mais qui est dû aux exigences nées des progrès de l'aviation en général et de la guerre dite moderne. A titre *secondaire*, il pourra permettre «aux habitants d'une localité de retrouver leur refuge tranquillement et sans s'affoler, malgré l'obscurité». Mais là encore, ces dits habitants non affolés n'auront pas à «retrouver leur refuge», si la localité envisagée a fait son devoir dans le domaine de la construction des abris, puisqu'il est de notoriété publique qu'un refuge doit se trouver dans chaque grosse maison locative. En conséquence, l'obscurcissement ne saurait être, en aucun cas, subordonné à la construction d'abris, avant d'être exécuté et exercé! Bien au contraire. La construction de refuges impose de gros sacrifices financiers de la part des caisses publiques et privées. Ce n'est pas affaire de 24 ou de 48 heures. Par contre, l'obscurcissement est de toute urgence, sa préparation doit être immédiate, puisqu'il tend à soustraire à la vue des bombardiers ennemis non seulement des villes et des localités, mais surtout, essentiellement même, des *buts militaires précis*, des points de concentration, des nœuds de voies ferrées, des fabriques, des usines, des dépôts de munitions et de vivres, etc., etc. Or, pour obtenir un résultat satisfaisant — la chose a été démontrée en suffisance — on ne saurait prévoir un obscurcissement «régional» ou même «local». C'est le pays tout entier qui doit être obscurci, dès le premier jour de mobilisation générale.

Nous ne comprenons ainsi pas pourquoi on risque de faire supposer à l'opinion publique non prévenue que le gros effort entrepris désormais chez nous, avec combien de raison, par l'autorité fédérale, et avec l'assentiment entier et total de l'autorité militaire, est une initiative «inutile, voire même dangereuse». Elle est, au contraire, une initiative de la plus grande urgence, de la plus absolue nécessité, que nous avons mille fois raison de préparer dès maintenant et de ne pas laisser au hasard d'une improvisation, qui pourrait être elle, certes, catastrophique sous plus d'un rapport!

En ce qui concerne le problème des abris et des refuges, il constitue une question de D. A. P. de grosse importance également, mais parfaitement indépendante de l'obscurcissement.

L'organisation de la D. A. P.

Pour certains, d'autre part, notre D. A. P. n'est pas du tout organisée comme elle devrait l'être. Ainsi que le savant Einstein le déclara en son temps, en développant les théories qui firent sa célébrité, tout est très relatif. Sans doute serait-il possible d'organiser mille fois mieux notre D. A. P., comme il serait parfaitement possible de doter notre armée de 800 nouvelles batteries de campagne, de 200 nouvelles batteries de canons lourds motorisés, de 10'000 tanks et des 1000 avions de M. le conseiller national Duttweiler. Tout est possible, il suffit de payer pour pouvoir nous offrir ce qui nous manque. C'est l'enfance de l'art.

Mais pour revenir à l'aspect combien sérieux de l'organisation de notre D. A. P., nous mentionnerons qu'on lui reproche actuellement, dans certains milieux, de ne pas être suffisamment militarisée, de ne pas être directement sous le commandement de l'Etat-major général.

Que doit-on penser de cette remarque ?

Il est incontestable que la D. A. P. est un complément de notre défense nationale. Mais il est non moins incontestable que notre armée, dans sa structure actuelle, ne saurait être chargée de nouvelles missions, partant de la D. A. P., de son organisation, de sa préparation. A l'heure présente, les services de notre Etat-major général sont littéralement — et on le conçoit aisément — surchargés de besogne. Si la D. A. P. ne fait pas partie organiquement de l'armée — selon une décision de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral — elle n'en est pas moins soumise à son contrôle, et même à ses directives.

Il fut aussi demandé la présence, à nos exercices d'obscurcissement, par exemple, d'officiers de l'Etat-major général, afin de donner plus de sérieux à ces exercices et à ces manœuvres.

Cette suggestion part d'un bon naturel. Mais elle est pratiquement irréalisable. Se rend-on compte du nombre d'officiers de l'Etat-major général qu'il faudrait mobiliser dans l'ensemble de la Suisse, dans toutes les localités de quelque importance, pour la seule nuit du 27/28 septembre ? La surveillance de cet exercice, son contrôle technique, ne veut-ils véritablement pas être confiés — ainsi que c'est le cas — à des techniciens et à des spécialistes de la branche ? Est-il de toute nécessité d'arracher les officiers de l'Etat-major général à leur lourde tâche, pour ce dit exercice, et leur imposer encore une mission de plus ?

Nous ne le croyons pas. Nos officiers d'Etat-major général ont mieux à faire qu'à se promener toute une nuit sur notre territoire, pour se rendre compte si une lumière a été laissée bien en vue à Bümpliz, à Echallens ou au cœur de la ville de Genève, et pour rédiger par la suite des rapports circonstanciés ... Là n'est pas leur rôle et leur devoir. Leur formation les prédestine — on me permettra cette petite remarque — à des tâches plus importantes et plus techniques.

C'est pourquoi des spécialistes de D. A. P. ont été formés et instruits pour assurer l'organisation et la préparation générale de cet organisme nouveau de notre défense nationale. Il est certainement injuste de déclarer, notamment, «qu'à l'heure actuelle l'organisation des populations civiles en vue de leur protection en cas de guerre est considérée comme un élément très secondaire de notre défense nationale». Rien n'est plus inexact. Il

reste, certes, encore beaucoup à faire dans ce domaine. Cela est certain. Mais depuis deux ans, une œuvre remarquable a déjà été effectuée, non sans peine, non sans résistance, et malgré la mauvaise volonté qui a été rencontrée parfois, ici et là. Le soussigné n'est pas ce que l'on pourrait appeler un «habitué du coup de pinceau» à l'autorité fédérale. C'est ce qui nous permet de dire, avec d'autant plus de franchise, que le travail accompli jusqu'ici en défense aérienne passive en Suisse ne mérite pas les blâmes que certains croient devoir — par ignorance peut-être — lui adresser et lui réservé.

Nous avons même été fort heureux de relever, récemment, dans un journal belge de propagande aéronautique — *L'Echo des Ailes*, d'Anvers, un périodique qui prête l'attention la plus suivie aux problèmes de protection aérienne passive — des lignes fort élogieuses sur ce qui est fait et entrepris en Suisse dans le domaine qui nous préoccupe. Notre confrère belge citait même la Suisse en exemple, et laissait entendre que la Belgique, en certaines questions de D. A. P., était loin d'avoir atteint le degré de préparation de la Suisse.

Nous ne voulons pas en déduire que nous pouvons dès à présent nous reposer sur nos lauriers. Là n'est point notre propos. Mais en toute impartialité, il sied de reconnaître que l'activité déployée par le Service fédéral de la D. A. P. et par nos divers organismes cantonaux, a été en moyenne tout à fait bon. On nous objectera qu'il reste encore beaucoup de problèmes irrésolus. La cause est entendue. Et c'est bien la raison pour laquelle le service fédéral en question n'est pas à la veille de «fermer boutique». Mais il faut aussi se rappeler que toute organisation exige des crédits. Et ceux dont dispose notre D. A. P. sont, hélas !, assez limités. On ne saurait exiger la lune d'une direction à laquelle on n'a pas donné les moyens financiers susceptibles ... de la décrocher. Souvenons-nous — et c'est bien ce qu'oublient souvent un peu trop ceux qui se laissent aller à la critique facile en la partie — que nous sommes en démocratie. Notre régime n'est pas précisément celui des réalisations extrêmement rapides: il est fait de commissions et sous-commissions, de comités et sous-comités, parlementaires et extra-parlementaires, qui tous ont leur mot à dire, leurs avis à donner, leurs lumières à transmettre. Et c'est peut-être pourquoi les gros problèmes concernant les refuges et les abris, dont nous parlions plus haut, n'ont pas encore obtenu la solution désirable; l'exécution de ces grands projets se fait ainsi attendre. Mais ce n'est pas une raison pour charger de tous les péchés d'Israël ceux qui n'en peuvent mais ...

Ernest Naef.